Province de Québec

Municipalité de Hope Town

MRC de Bonaventure

 Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en séance extraordinaire ce 20 octobre 2022 à 19H35.

 Sont présentes :

 Siège no 2 : Lida Francoeur

 Siège no 5 : Gisèle Delarosbil

 Siège no 6 : Élizabeth Thériault

 Sont absentes :

 Siège no 1 : Joanne Ross

 Siege no 3 : Shannon Major

 Siège no 4 : Tracy Major

Assiste également à la séance Sylvie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière.

197-2022 **ORDRE DU JOUR**

 Il est proposé par Gisèle Delarosbil et résolu à l’unanimité des conseillères présentes que l’ordre du jour soit adopté.

 Adoptée

198-2022 **CONSTRUCTION D’UN GARAGE MUNICIPAL – PROGRAMME PRABAM**

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyée par Élizabeth Thériault et résolu à l’unanimité des conseillères présentes que la municipalité de Hope Town autorise RH Concept Construction Inc à construire un garage municipal sur notre terrain, numéro de lot #5953159.

 Adoptée

199-2022 **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS SECONDAIRES**

Il est proposé par Gisèle Delarosbil, appuyé par Élizabeth Thériault que la municipalité fait les démarches nécessaires pour le changement de titulaire de contrat de déneigement sous forme de convention de cession.

Adoptée

200-2022 **ADOPTION DU PLAN D’ACTION 2022-2025, NOMINATION DES RESPONSABLES DES DOSSIERS DES PERSONNES AÎNÉES ET NOMINATION DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE**

 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Hope Town a présenté le 2 juillet 2019une demande d’appui financier pour l’élaboration d’une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1 ;

 CONSIDÉRANT Qu’à la suite à l’acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, la Municipalité de Hope Town désire adopter la démarche MADA;

 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Hope Town entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans chacune des conventions d’aide financière MADA ;

 ATTENDU QUE la Municipalité a pour mission d’assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté ;

 ATTENDU QUE les démarches MADA relève d’un pouvoir de la Municipalité lui permettant d’intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes aînées et des familles ;

 EN CONSÉQUENCE. il est proposé par Madame Gisèle Delarosbil, appuyé par Madame Élizabeth Thériault et résolu à l’unanimitédes conseillères présentes de la Municipalité de Hope Town que le conseil municipal adopte :

1. Adopte le plan d’action MADA élaboré par le comité de pilotage et ce, pour une durée de 3 ans, soit de 2022 à 2025;
2. Nomme Madame Sylvie Francoeur à titre de personne responsable du dossier des personnes aînées, laquelle personne aura le mandat : - D’assumer le leadership de la mise en œuvre du plan d’action auprès du comité de suivi ;

 - De représenter les intérêts des personnes aînées auprès du conseil municipal de Hope Town et de la communauté́ ;

 - D’assurer le lien entre le comité́ de suivi et le conseil municipal de Hope Town.

Adoptée

201-2022 **LEVÉE D’ASSEMBLÉE**

 Il est proposé par Gisèle Delarosbil que la séance soit levée, 19h50.

 En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Linda MacWhirter Sylvie Francoeur

 Mairesse Greffière-trésorière